

CNDP : les missions de conseil et d'appui méthodologique de la CNDP

Le Code de l'environnement confère à la Commission nationale du débat public (la CNDP) « la mission d'émettre tous avis et recommandations à caractère général ou méthodologique de nature à favoriser et développer la participation du public ». Ainsi, la CNDP peut être sollicitée notamment par tout porteur de projet sur toute question ayant trait à la participation du public.

Pour réaliser la mission de conseil, la CNDP nomme des garant.e.s, c'est-à-dire des personnes dont le rôle est de veiller à la bonne application du droit à l'information et du droit à la participation, selon les principes de la CNDP. Elle prend en charge le coût de leur intervention.

Synthèse de la mission de conseil pour la concertation du public sur le projet d'extension de la ZFE de Grenoble

Le projet proposé à la concertation

Grenoble-Alpes Métropole a créé dans le cadre d'une démarche volontaire une Zone à Faibles Emissions (ZFE) en 2019, limitée à certains véhicules de type professionnel (Poids Lourds et Véhicules Utilitaires Légers). Elle doit désormais se conformer aux obligations réglementaires qui lui imposent de finaliser une ZFE pour les catégories les plus polluantes de véhicules légers au 1er janvier 2023. Elle souhaite préparer la mise en œuvre de la ZFE par une démarche de concertation et introduire à cette occasion une concertation sur une trajectoire de « sortie du diesel » avant 2030.

La métropole a tenu à organiser une concertation pour débattre de cette ZFE, des échéanciers de transition, des dérogations et des mesures d'accompagnement notamment en direction des ménages en difficulté ainsi que des conditions de sortie du diesel avant 2030.

En réponse à la demande de Grenoble-Alpes Métropole, la CNDP, lors de sa séance plénière du 6 juillet 2022, a désigné Valérie DEJOUR, Jean-Michel FOURNIAU et Véronique MOREL garant.e.s de cette mission de suivi et de conseil méthodologique.

Enseignements clés de la concertation

Comme les garant.e.s l'ont exprimé précédemment, ils n'ont pas pu dans ce temps imparti entre leur nomination et le démarrage effectif de la concertation jouer pleinement leur rôle de prescripteur et de conseil méthodologique sur le dispositif de concertation.

Au vu du dispositif mis en place, des informations en leur possession et des enjeux que revêt le projet de la ZFE sur le territoire de la Métropole de Grenoble, les garant.e.s insistent sur :

- La question du périmètre de la concertation n'est pas clairement lisible ni compréhensible dans le dossier de concertation. Des événements devraient avoir lieu sur des communes hors du périmètre des 13 communes concernées par la ZFE et sur des territoires voisins. Or le dossier de concertation n'en parle pas et ne dit pas clairement ce qu'il en attend.

→ Les garant.e.s insistent sur la nécessité de mieux expliquer les questions de périmètre : le périmètre adopté pour la ZFE et le périmètre d'impact de la ZFE afin de clarifier le périmètre effectif de la concertation pour une bonne compréhension par tous.

- La nécessité d'une véritable pédagogie autour du projet tel que présenté dans la concertation : clarifier le cadre réglementaire, dans ses différentes composantes, les marges de manœuvre effectives pour le territoire de la Métropole. Il apparaît essentiel d'inscrire les questions du débat dans un cadre de concertation clair en intégrant aussi les articulations (existantes ou à venir) entre les politiques

mises en place sur le territoire de la Métropole... La plateforme donne accès à plusieurs niveaux d'information. Le cahier de concertation indique également plusieurs éléments essentiels. Ces informations ne suffisent cependant pas à comprendre les marges de manœuvre réelles et à envisager toutes les dimensions du projet et de ses impacts. Le mode adopté de rencontres mobiles qui démarrent la concertation peut être vécu davantage comme un recueil d'informations par le porteur de projet que par un « porter à connaissance » du public. Ce sont des sujets complexes, qui exigent du temps pour comprendre et s'approprier ce qui est en jeu.

→ Les garant.e.s insistent pour que la concertation permette aux citoyens/citoyennes de mieux comprendre le sens des décisions publiques et des objectifs du projet.

→ La question de la place de l'Etat dans cette concertation n'est pas claire ni prévue, alors même que la ZFE est une décision liée à la Loi Climat et Résilience.

- Les éléments de compréhension mis à disposition sur la plateforme de participation, dans la rubrique « le coin des experts » recouvrent des domaines variés et essentiels comme l'étude des déplacements dans la région grenobloise, la qualité de l'air dans le bassin grenoblois, et des informations générales sur les ZFE. L'aspect social n'est pas suffisamment abordé alors que cette question est vive et sensible.

→ Il serait utile de porter à connaissance certaines données socio-économique permettant de caractériser géographiquement, socialement ou sociologiquement les modes de déplacement et les impacts de la ZFE, pour que les citoyen.ne.s puissent prendre position et participer de façon éclairée.

- La concertation doit permettre de bien poser le projet dans toutes ses dimensions multimodales et pas seulement en référence au seul transport en voiture, avec le degré de généralité et de complexité nécessaire.

→ A ce titre, les solutions de transport alternatives qui s'offrent ou seront offertes à tous ceux qui habitent ou veulent venir dans la Métropole grenobloise, dans les différentes étapes d'amplification de la ZFE, doivent être présentées.

- La Métropole dispose d'instances spécifiques d'information et de participation du public. En particulier, au vu des liens importants entre changement climatique, émissions de CO2 par les transports, pollution de l'air et santé, une synergie est à créer entre la convention citoyenne climat et le dispositif participatif du projet de ZFE, si le travail de la convention climat n'est pas terminé

→ La concertation doit clairement intégrer les résultats issus de cette convention, sur le volet Mobilités.

- Les impacts sociaux sont vifs dans la mise en œuvre du projet et les restrictions de circulation vont toucher de façon plus importante les familles modestes. Or cette question qui touche inégalement les communes et les territoires voisins selon les caractéristiques de leur population, est rapidement abordée dans le cahier de concertation, et quasiment pas dans les informations ou données mises à disposition sur la plateforme participative.

→ Cette problématique doit être abordée de façon complète et des informations et données complémentaires devraient être portées à la connaissance du public, par exemple dans la rubrique du « coin des experts » de la plateforme.

- La problématique d'une concertation en proximité pour aller vers les publics les plus vulnérables et certainement les plus touchés par le projet est un sujet délicat : les rencontres mobiles dans les espaces publics devraient jouer en partie, mais en partie seulement, ce rôle. Les communes directement concernées comme les territoires voisins doivent aussi se saisir de cette concertation et appuyer celle-ci auprès de leurs habitants.

→ A ce stade et au vu des échanges effectués cette possibilité d'appui des EPCI voisins a été évoquée mais ne se traduit pas clairement dans le dispositif.

→ Les 13 communes du périmètre de la ZFE, ainsi que les autres communes de la Métropole sont des relais d'information essentiels pour la mise en place du projet, et pour les phases de

concertation en particulier. Elles doivent adopter une posture active et être soutenues par les moyens de la Métropole afin d'enrichir la phase de concertation.

- La question des mesures d'accompagnement est prioritaire pour nombre d'acteurs et de collectivités. Un groupe de 20 volontaires, choisis pour leur diversité, va se réunir 3 fois sur ce sujet.

- Les garant.e.s ont demandé à suivre la composition de ce groupe et la manière dont il va travailler.

- La gouvernance sur le projet de la ZFE et par voie de conséquence sur les mobilités est un sujet complexe : au-delà des échanges relativement fréquents entre la Métropole et les territoires voisins, quel pilotage a été mis en place pour débattre dans la durée de ce projet et de ses conséquences ?

Il y a une volonté de plusieurs territoires voisins de jouer un rôle de relais et d'accompagner ces changements de pratique. Pour autant ils ne se sentent pas suffisamment soutenus et entendus dans leurs besoins d'équité territoriale.

- Le processus de décision est certes lié aux compétences de chacune des collectivités.

Pour autant il y a une attente pour organiser une instance de dialogue territorial dans la durée qui prenne en considération les besoins, attentes, contraintes de chaque EPCI afin de nourrir des propositions à la « bonne échelle territoriale ».

- Le temps de l'information est essentiel et également le temps de la rencontre et des échanges collectifs en présence du porteur de projet.

- Les garant.e.s recommandent que ce temps du débat soit suffisamment préparé et mobilisateur sur l'ensemble du territoire.

- Ils insistent sur la nécessité d'effectuer des restitutions chemin-faisant sur l'ensemble des événements prévus et de les « reverser » dans la démarche de concertation pour permettre une transparence des débats.

- Ils demandent également au vu des objectifs et attendus souhaités et exprimés par le porteur de projet que celui-ci s'engage clairement sur une « reddition des comptes » à la fin de cette concertation et avant la concertation règlementaire en précisant comment il le fera

La concertation s'est tenue du 3 octobre au 9 décembre 2022. Elle a mis en place les dispositifs suivants :

- 15 rencontres « mobiles » sur l'espace public (octobre)

- 8 ateliers d'intelligence collective en salle (novembre)

- La présence sur 2 événements grand public : Stand Métropole et SMMAG à la Foire de Grenoble du 4 au 12 novembre, et présence sur le forum Entreprises et Environnement le 30 novembre, pour la sensibilisation aux transitions.